

Les jeunes au cœur de la cérémonie

Centre Presse et La Nouvelle République - Publié le 11/11/2017 à 04:03 et 04:55



La lecture de lettres des poilus par les élèves des écoles Paul-Bert et Andersen. © Jean-Jacques Boissonneau

La cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918 a été rehaussée par la présence de la fanfare et du bagad de la 9^e Brigade d'infanterie de marine, samedi, place Leclerc et au défilé jusqu'au monument aux morts de la Grande Guerre. Rehaussée aussi par la participation des adolescents et des jeunes des écoles (Andersen et Paul-Bert), du collège Camille-Guérin et des représentants du bureau et du conseil municipal des jeunes.

Une classe de quatrième du collège Camille-Guérin avec son professeur d'histoire, Christophe Touron, s'est tout particulièrement impliquée. Depuis le CM2, les élèves travaillent sur la Grande Guerre. « *Actuellement, nous étudions des combats qui se sont déroulés dans l'Aisne, spécialement autour de la nécropole de Vauxaillon. Nous avons retrouvé des graffitis de poilus du RICM* », indique l'enseignant. Le programme d'études, auquel le RICM est associé, s'achèvera dans un an avec la commémoration du centième anniversaire de l'Armistice.

Présidée par le général Pierre Schill, commandant la 9^e Brigade d'infanterie de marine et de la place d'armes de Poitiers, la cérémonie a été marquée par la participation de deux pelotons du RICM, de détachements de motards de la sécurité routière, du 2^e Régiment du matériel, de la préparation marine, de sapeurs-pompiers, des organismes de défense en garnison à Poitiers et des porte-drapeaux des associations d'anciens combattants.

Trois médailles militaires ont été décernées et un lieutenant-colonel a été fait chevalier dans l'Ordre national du Mérite par le général Taché (gendarmerie nationale) et le général Schill. Au moment de déposer les gerbes devant le monument aux morts de l'avenue de la Marne, les personnalités civiles et militaires autour de la préfète, Isabelle Dilhac, se sont fait accompagner par les collégiens et les membres du bureau et du conseil municipal des jeunes. Une manière de les impliquer davantage dans le devoir de mémoire.

J.-J. B.